

CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ: OÙ EN SOMMES-NOUS ?

UN AN APRÈS LA CONFÉRENCE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET SON PLAN QUINQUENNAL DE 61 MESURES, UN PREMIER BILAN EST DRESSÉ. LA CFDT FAIT LE POINT.

Depuis 30 ans, la pauvreté en France a profondément évolué et s'est installée sous de nouvelles formes. Il y a celle de la rue, la pauvreté qui se voit, mais il y a aussi celle qu'on ne voit pas et qui frappe ceux qui errent de petits boulots en minima sociaux, qui dépendent des associations ou de la solidarité familiale pour s'en sortir : les travailleurs pauvres. Logement, énergie, santé, alimentation... les dépenses incompressibles sont de plus en plus lourdes pour les plus modestes, et tout accident de la vie (séparation, perte d'emploi, etc.) peut faire basculer vers la grande pauvreté et l'exclusion. Les jeunes et les enfants, en particulier ceux qui vivent dans des familles monoparentales, sont les plus touchés. Disposer d'un emploi n'est plus un rempart contre la pauvreté, et les politiques sociales souvent inadaptées, peinent à y remédier. La Conférence de lutte contre la pauvreté de décembre 2012 s'est attelée à proposer des réponses à ces situations complexes, car multiples et multi-facettes. Un an après, un premier bilan va être présenté au gouvernement, l'heure pour la Cfdt de faire le point.



MINIMA SOCIAUX ET LOGEMENT POUR PRÉVENIR LES RUPTURES



UN CONSTAT FRÉQUENT DE NON-RECOURS AUX DROITS

38% des ayants droit au RSA socle n'en font pas la demande (situation qui existait déjà avec le RMI), 68% en ce qui concerne le RSA activité. Le RSA jeunes n'a pas non plus atteint sa cible, même constat pour la Couverture maladie universelle (CMU). D'une part, les personnes concernées connaissent peu ou mal leurs droits, elles pensent souvent qu'on ne peut pas cumuler salaire et minima sociaux. D'autre part, la complexité des dossiers et les indus (trop-perçus entre deux déclarations) provoqués par l'éligibilité trimestrielle du RSA sont des freins supplémentaires à sa demande: l'obligation d'un éventuel remboursement plongerait les bénéficiaires dans une situation financière encore plus compliquée.



Extrait de la Cfdt La Revue, n°1, octobre 2013.

À ces freins, s'ajoute le problème du logement, car sans domiciliation, pas de droits.

CHIFFRE CLÉ

2 millions

c'est le nombre de personnes qui vivent avec 800 € par mois pour un adulte seul avec un emploi.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

RSA socle: assure aux foyers sans ressources ou ayant de faibles ressources un niveau minimum de revenus.
RSA activité: si ce foyer dispose de revenus d'activité inférieurs au minimum garanti, le RSA prend alors la forme d'un complément de ressources égal à la différence des deux.



SUITE AU PLAN, UN DES GROUPES DE TRAVAIL PROPOSAIT UNE RÉFORME DE LA PRIME POUR L'EMPLOI (PPE) ET DU RSA ACTIVITÉ

Pourquoi une réforme ? Pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux minima sociaux. La PPE date de 2001 et le RSA activité de 2008. La PPE touche 6 millions de personnes et est dotée d'un budget de 2,5 milliards d'euros. Le RSA activité concerne 1,1 million de personnes et est doté d'un budget de 1,5 milliard d'euros. **Mais la PPE ne touche pas assez ses bénéficiaires et le RSA activité n'est pas assez utilisé.** Le groupe de travail proposait donc de les supprimer au profit d'une nouvelle prime d'activité individualisée. Orientée sur une dynamique de retour à l'emploi, à destination des « travailleurs pauvres », éligibles dès 18 ans, selon les ressources du foyer, elle préservait l'équité. Mieux ciblée, elle touchait les personnes à partir du premier euro d'activité jusqu'à 1,2 fois le Smic. Son montant maximal serait de 0,7 fois le Smic et

elle s'accompagnerait de mesures complémentaires pour certains publics ciblés. Son objectif était de :

- simplifier, rendre lisible, adapter le dispositif aux publics visés;
- définir les publics visés en priorité et les objectifs poursuivis dans un contexte budgétaire contraint;
- favoriser le retour à l'emploi par un intéressement renforcé.



Pour l'instant, le gouvernement a décidé de ne pas inscrire ce dispositif au projet de loi de finance 2014.



UNE POLITIQUE D'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS INDISPENSABLE

Concernant le locatif, la loi Alur Duflot, qui préconise la construction de 150 000 logements sociaux par an et qui prône la simplification d'accès au logement par la Garantie universelle des loyers (GUL), n'est encore qu'en débat au parlement.

Concernant les logements

d'urgence, le plan quinquennal propose de limiter le recours aux hôtels en utilisant les logements vacants et veut rendre effectif le droit opposable au logement pour supprimer les listes d'attente. Il propose aussi d'en finir avec la période hivernale des logements d'urgence pour un accueil à l'année, car, malgré leur augmentation, les places manquent toujours. Ce manque de places s'ajoute à l'absence de politique sur les demandeurs d'asile qui ont augmenté de 73 % en cinq ans.

GARANTIE UNIVERSELLE DES LOYERS

Ce dispositif prend en charge les risques d'impayés de loyer (charges comprises), les dégradations locatives sur toute la durée du bail, ainsi que les frais de procédure en cas de défaillance du locataire.



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS...



... EN ACCENTUANT LES EFFORTS DE REDISTRIBUTION PAR LA FISCALITÉ

Pour corriger les inégalités via la fiscalité, la Cfdt veut :

- refondre l'impôt sur le revenu en soumettant tous les revenus, y compris ceux du capital, au barème

progressif et en créant une tranche d'imposition supplémentaire pour les hauts revenus;

- ne maintenir que les niches fiscales cohérentes selon des priorités économiques, sociales ou environnementales, en privilégiant le crédit d'impôt;
- réduire les inégalités du patrimoine, en maintenant l'impôt sur la détention de capital et en revenant à la taxation de sa transmission.



...EN GÉNÉRALISANT L'ACCÈS AUX SOINS, NOTAMMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

- **La généralisation de la complémentaire santé** est un des acquis de l'Accord national interprofessionnel (Ani) du 11 Janvier 2013. Reste à la mettre en œuvre dans la fonction publique.
- **La revalorisation du plafond de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** et de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) de 7% au 1^{er} juillet 2013 a permis l'élargissement du nombre de bénéficiaires. Le plafond est désormais à 719€ de revenus mensuels pour une personne seule, contre auparavant 661€.
- **L'accès aux tarifs sociaux du gaz et de l'énergie** est élargi aux personnes éligibles à l'ACS. Pour le moment, le panier de soins (actes médicaux couverts à 100%) n'est pas revalorisé, mais des points informations retraite,

LA PRIME POUR L'EMPLOI

Elle est attribuée aux foyers fiscaux dont l'un des membres au moins exerce une activité professionnelle et dont les revenus ne dépassent pas certaines limites. Son montant est, selon les cas, automatiquement déduit de l'impôt sur le revenu, ou versé par chèque, ou par virement du Trésor public. Le salarié n'a pas de dossier à remplir puisqu'en tant que crédit d'impôt, elle apparaît sur la déclaration de revenus. En revanche, il peut ne recevoir la prime qu'un an et demi après la reprise d'emploi. Cela interpelle quant à son effet incitatif, d'autant plus que son montant est modeste : 450€ par an en moyenne par bénéficiaire.

CONFÉRENCE SUR LA PAUVRETÉ : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

allocations, etc. vont être mis en place dans les Caisses d'allocations familiales (Caf).



ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION...



... EN AMÉLIORANT LE MONTANT DU RSA SOCLE ET EN FAVORISANT L'ACCÈS AUX BIENS ESSENTIELS

L'objectif est d'atteindre plus de 10 % pour le RSA socle à la fin du plan. Pour l'instant, il a augmenté de 2% au 1^{er} septembre 2013 (493€ sans enfant) et est passé à 499,31€ en janvier 2014 (cf. réforme PPE/RSA page 2).



... EN FAVORISANT L'ACCÈS À L'EMPLOI

- **Grâce aux 3 dispositifs jeunes mis en place depuis 2012 et avant :**
 - la Garantie jeunes pour les jeunes en rupture sociale ;
 - les Emplois d'avenir pour les jeunes peu ou pas qualifiés ;
 - les Contrats de génération pour les jeunes qualifiés.
- **Grâce à l'allongement de la durée des contrats aidés :** en janvier 2013, ils sont passés à un an au lieu de 6 mois.
- **Par la réforme de l'Insertion par l'activité économique** (dans le projet de loi de Finance 2014) : des financements aux postes

RÉFORME DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

La CFDT est favorable à l'aide aux postes, mais il faudra réfléchir à la nature des contrats de travail dans l'IAE et les revendications à porter notamment autour de la formation et des relations avec le monde de l'entreprise classique.

sont accordés aux structures d'Insertion par l'activité économique (SIAE) :
au 1^{er} janvier 2014 pour les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion, au 1^{er} juillet 2014 pour les associations intermédiaires et chantiers d'insertion. Ce financement instaure un montant socle et un montant modulé en fonction de trois critères : le public accompagné, l'effort d'insertion et les résultats obtenus. Cette aide aux postes sera indexée sur le Smic à partir de 2015.

- **Grâce aux acquis de l'Ani du 11 janvier 2013 sur :** le temps partiel, les droits rechargeables et la sur-

LA GARANTIE JEUNES

C'est un dispositif d'expérimentation en cours dans 10 territoires. Il cible les jeunes en rupture sociale de 18 à 25 ans (pouvant venir de l'Aide sociale à l'enfance ou de la Protection judiciaire de la jeunesse). Le jeune s'engage contractuellement, pendant un an, sur un accompagnement personnalisé en mission locale et bénéficie en échange d'une allocation à hauteur du RSA socle. La CFDT apporte son soutien à ce dispositif et souhaite une évaluation précise de l'expérience, notamment sur l'accompagnement personnalisé et le devenir du RSA jeune.

cotisation des contrats courts.

- **Par le nouvel accompagnement global de Pôle emploi :** Pôle emploi va collaborer avec les Conseils généraux afin de ne plus séparer l'accompagnement social de l'accompagnement professionnel. Toute personne ayant des difficultés sociales et professionnelles pourra en bénéficier, il ne sera plus réservé uniquement aux bénéficiaires du RSA.
- **Par une réforme profonde de la formation professionnelle :** des avancées notables pour les moins qualifiés et les demandeurs d'emploi sont en cours (signature Ani du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi).



... EN ACCOMPAGNANT PERSONNES ET FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

- **Par la création de Points conseil budget pour lutter contre le surendettement :** ils ne sont encore qu'en cours de déploiement.

- **Par l'amélioration de l'accueil en structure collective des enfants de moins de trois ans** issus de familles modestes. Pour la CFDT, l'accueil de la petite enfance et la réussite éducative sont des leviers majeurs de correction des inégalités sociales ; tout comme la forfaitisation du quotient familial et la suppression du quotient conjugal.

DÉFINIR LE MINIMUM POUR VIVRE

Le Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a publié un rapport sur les conséquences de la pauvreté pour les ménages qui la vivent au quotidien.

À partir de l'analyse de leurs ressources, de leurs dépenses contraintes et de leur « reste à vivre », le CNLE pointe leur difficulté croissante à faire face à leurs dépenses incompressibles et l'urgence de mettre en œuvre le droit pour les personnes en situation de pauvreté d'accéder à des moyens convenables d'existence. Suite à ce rapport, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a lancé une étude pour tenter de définir le « Minimum pour vivre ».



COORDONNER L'ACTION SOCIALE ET VALORISER SES ACTEURS



RENFORCER L'INTER-MINISTÉRIALITÉ DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

La conférence et le plan quinquennal ont permis de relancer un travail interministériel. Le suivi annuel de ce plan va au moins réunir une fois dans l'année le gouvernement sur le sujet.



ACCENTUER LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le plan quinquennal doit se décliner dans les territoires. Ils n'ont pas l'obligation d'appliquer exhaustivement les 61 mesures, mais de définir leurs priorités en fonction de leur diagnostic.



DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ À L'ÉLABORATION ET AU SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le plan quinquennal souhaite donner la parole aux personnes en situation d'exclusion et aux bénéficiaires de minima sociaux. Pour la Cfdt, cela impose une certaine vigilance.



REFONDER LE TRAVAIL SOCIAL

Des États généraux du travail social sont mis en place dans des régions pilotes, avec des conférences interrégionales qui se tiendront en 2014.

En un an, tous ces points ont été abordés, au moins clarifiés et, au mieux, mis en œuvre. Sur les quatre années restantes, il faudra engager la réflexion sur :

- la Coordination entre les différents acteurs sur le territoire ;
- les moyens financiers ;
- les personnes en situation de handicap ;
- le manque de statistiques sur le non-recours aux droits ;
- la notion de parcours ;
- l'aide alimentaire ;
- la complexité du système social ;
- l'estimation et compréhension du coût social de la pauvreté ;
- le manque de communication, la lisibilité du plan et de ses avancées.

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR DANS LA RUBRIQUE « BOÎTE À OUTILS » RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR.

MODE D'EMPLOI

LES DISPOSITIFS POUR L'EMPLOI DES JEUNES



Retrouvez l'ensemble de nos modes d'emploi sur [www.cfdt.fr / Boîte à outils / Nos modes d'emploi](http://www.cfdt.fr/Boite%20a%20outils/)

DOCUMENT WEB

LE PLAN QUINQUENNAL CONTRE LA PAUVRETÉ ET SES 61 MESURES



web

LE PETIT REVENDICATIF

